



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Louvain-La-Neuve, 27 Avril 2016

Miel au thiaclopride : les apiculteurs européens contre une hausse des Limites Maximales de Résidus (suite)

Récemment, la Commission et les Etats membres de l'UE ont exprimé un avis favorable quant à la levée à 0,2 mg/kg le limite maximale de résidus (LMR) du thiaclopride dans le miel. Cette mesure expose les abeilles (et les hommes) à des concentrations plus élevées de cet insecticide de la famille des néonicotinoïdes, qui se révèle être toxique pour les abeilles à ce niveau. Par conséquent, cette mesure entraîne une baisse de la biodiversité et indirectement de la productivité dans les zones agricoles, et met en danger l'image des produits apicoles.

Le 15 Avril 2016, le Comité Permanent des Plantes, Animaux, Alimentation et Aliments pour animaux a exprimé un avis favorable quant à la mesure proposée par l'Allemagne modifiant les LMR du thiaclopride, néonicotinoïde ne pas encore touché d'aucune restriction d'utilisation dans l'Union Européenne à la différence de ses molécules sœurs : l'imidacloprid, le thiaméthoxame et la clothianidine. La modification a été adoptée à la suite d'un vote rapide, effectué sans discussions préalables par des experts sur la santé des plantes plutôt que par des experts sur les résidus alimentaires. La France et la Slovénie se sont abstenues.

Ce changement administratif soulève des problèmes considérables, d'une part du point de vue de la santé de nos concitoyens européens, puisque le thiaclopride est classé cancérigène de type 2 par l'agence européenne des produits chimiques (European Chemical Agency, ECHA) et est un reprotoxique de type 1b, et d'autre part pour les abeilles et le secteur de l'apiculture.

Francesco Panella, président de Bee Life, déclare : "*Ceci est encore un autre exemple de la socialisation des coûts et de la privatisation des profits en matière environnementale et du manque de vision globale de la Commission quant au problème des pesticides. L'augmentation de ce LMR est une décision économique, qui, en mettant en danger les pollinisateurs, l'emporte sur les questions de protection des consommateurs, de protection de l'environnement et même de productivité agricole. Tout ceci est totalement contre-productif. A l'heure où L'Union Européenne se lance justement dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens et impose à l'industrie d'éliminer PCB et phtalates de leurs produits, elle incite à l'inverse les agriculteurs à épandre en plein champ un autre perturbateur endocrinien et à multiplier ainsi par quatre la dose de « précaution » pour la consommation humaine, même s'il est toujours impossible de déterminer une dose sans risque. Nous, apiculteurs, sommes confrontés à une perte de confiance dans la qualité de nos produits, ainsi qu'à une augmentation des coûts d'analyse et des risques pour nos abeilles. Nous, citoyens de l'Europe, faisons face à une perte de qualité de l'air, de l'eau et de notre alimentation. Merci, décideurs européens !*"

Contact

Bee Life – Coordination apicole européenne
Tel: + 32 10 47 16 34
Place Croix du Sud, 4 bte L7.07.09
1348 Louvain-la-Neuve
info@bee-life.eu
www.bee-life.eu